

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-06 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES AU COMITÉ ADMINISTRATIF

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2022, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2021-02 modifiant le règlement numéro 2010-06 relatif à la délégation de certaines compétences au comité administratif.

Par ce règlement, le conseil modifie le règlement numéro 2010-06 relatif à la délégation de certaines compétences au comité administratif en ajoutant à la fin dudit règlement l'article 8 concernant les nouvelles modalités relatives à la composition du comité administratif qui font l'objet d'une demande de modification des lettres patentes adressée au gouvernement du Québec.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 10 mars 2022

Joël Tremblay, greffier adjoint